

ACTION URGENTE

ONZE FAMILLES ROMS RISQUENT D'ÊTRE EXPULSÉES DE FORCE

Au moins 11 familles roms risquent d'être expulsées de force de leurs domiciles situés sur une décharge de l'île de Leucade (Grèce) et ont été soumises à d'autres violations de leur droit à un logement convenable et de leur droit à la santé. Ces familles vivent sans eau ni électricité et sans raccordement aux égouts depuis qu'elles ont été expulsées de force, il y a trois ans, d'un autre lieu proche de la ville de Leucade, la capitale de l'île.

Au moins 11 familles, parmi lesquelles de nombreux enfants, risquent d'être expulsées de force car les autorités de Leucade ont décidé de reconvertir la décharge. La communauté rom n'a pas été consultée. Elle n'aurait été informée qu'oralement par les autorités locales il y a environ trois semaines qu'elle allait devoir quitter les lieux. Cependant, ces personnes ne se sont vu proposer officiellement aucune solution de relogement convenable. On leur a seulement proposé, semble-t-il, de manière non officielle de s'installer dans des maisons préfabriquées situées plus près encore de la décharge, ce que la communauté a jugé inacceptable.

La reconversion de la décharge a débuté quelques jours plus tard et l'entreprise de construction engagée par les autorités locales déverse les déchets à l'endroit où les familles roms étaient installées. Les conditions de vie sont aujourd'hui insupportables en raison de l'odeur nauséabonde émanant des ordures jetées près des logements, ainsi que de la présence de rats et de mouches. Craignant pour leur santé et celle de leurs enfants, la plupart de ces personnes sont contraintes d'abandonner leurs domiciles une grande partie de la journée et dorment actuellement dans leurs voitures, sur un parking des environs.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en grec ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités d'interdire immédiatement à l'entreprise de construction de déverser des ordures dans le quartier, priez-les de nettoyer cet endroit et de garantir le droit à un recours utile et à des réparations, notamment à une compensation, pour les familles concernées ;
- engagez-les à cesser toute tentative d'expulsion forcée de cette communauté et à consulter véritablement la population rom afin d'examiner toutes les solutions qui permettraient d'éviter les expulsions ;
- rappelez-leur que les expulsions forcées sont interdites en vertu des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, auxquels la Grèce est partie, que les expulsions forcées ne doivent être pratiquées qu'en dernier ressort, et ce uniquement après la mise en place de toutes les garanties juridiques et procédurales nécessaires, notamment une consultation en bonne et due forme, un délai suffisant, la possibilité de former des recours en justice, la proposition d'une solution de relogement convenable et une indemnisation pour tous les préjudices ;
- priez-les de fournir une aide d'urgence à ces familles, notamment de l'eau, de la nourriture, une solution de relogement provisoire et un accès aux soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- exhortez-les, en concertation avec la communauté, à concevoir un projet de relogement de toutes les personnes concernées qui soit conforme aux engagements internationaux en matière de droits humains relatifs au logement, notamment en veillant à ce que les maisons ne soient pas situées à proximité de sources de pollution qui menacent le droit à la santé des habitants et soient dotées d'un approvisionnement en eau potable saine et en électricité, d'un raccordement aux égouts et des autres infrastructures essentielles.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 18 SEPTEMBRE 2009 À :

Vassileios Fetsis
Mayor of Lefkada
Municipality of Lefkada
Angelou Sikelianou and N. Svoronou
31100 Lefkada
Grèce

Fax : 0030 26450 23353

Courriers électroniques : lefkas-city@acn.gr

Formule d'appel : Αξιότιμη κύριε Δήμαρχε, / Monsieur le Maire,

Minister of Interior

Ministry of Interior

Vas. Sofias 15

10674 Athens

Grèce

Fax : 0030 210 6929764

Courriers électroniques :

ypourgosypes@ypesdda.gov.gr

Formule d'appel : Αξιότιμη κύριε

Υπουργέ, / Monsieur le Ministre,

Copies à :

Konstandinos Aravanis

Prefect

Prefecture of Lefkada

I. Mela 3

31100 Lefkada

Grèce

Fax : 0030 26453 60720

Courriers électroniques :

nomarhis@lefkada.gr

Formule d'appel : Αξιότιμη κύριε

Νομάρχη, / Monsieur le Préfet,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Grèce dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ONZE FAMILLES ROMS RISQUENT D'ÊTRE EXPULSÉES DE FORCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La communauté rom qui vit à Leucade depuis de nombreuses années s'était installée il y a trois ans près de la décharge. Ces personnes avaient habité plusieurs années à un autre endroit, aux abords de la capitale de l'île, mais elles ont été contraintes de déménager il y a trois ans car les autorités voulaient y construire un immeuble destiné à l'administration locale. La communauté n'a, semble-t-il, pas été consultée avant le lancement de l'opération de construction, ne s'est pas vu offrir une quelconque indemnisation pour la destruction des logements et la seule solution de relogement proposée était une parcelle de terrain située près de la décharge. Après leur déménagement, les autorités ne leur ont pas permis de se raccorder aux réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité ni aux égouts. Les seules installations autorisées étaient un robinet et deux WC qui n'ont jamais été réparés. Par ailleurs, les autorités auraient continué à se débarrasser de tonnes de déchets et d'ordures sur cette décharge malgré la présence des habitations à proximité.

En Grèce, les autorités locales ont procédé dans tout le pays à une série d'expulsions forcées affectant un grand nombre de familles roms au cours des dix dernières années. Ainsi, des familles roms ont été expulsées à Maroussi et Aspropyrgos à la veille des Jeux olympiques de 2004, ainsi que dans le quartier de Votanikos, où la municipalité d'Athènes a annoncé la construction d'un stade de football. Le 8 décembre 2004, le Comité européen des droits sociaux a estimé que le manque des infrastructures et l'insuffisance de logements permanents destinés aux communautés roms ainsi que les expulsions forcées de ces populations constituaient une violation de l'article 16 de la Charte sociale européenne à la suite d'une plainte déposée contre la Grèce par une organisation non gouvernementale (ONG), le Centre européen pour les droits des Roms. Le 23 septembre 2008, le Comité européen des droits sociaux a déclaré recevable une plainte déposée contre la Grèce par deux ONG, INTERIGHTS et Greek Helsinki Monitor, selon laquelle les autorités grecques poursuivaient les expulsions forcées de Roms sans fournir de solution de relogement convenable et les Roms continuaient à subir des discriminations en matière d'accès au logement dans ce pays.

Un clip vidéo qui illustre les conditions de vie sordides des familles roms peut être visionné à l'adresse suivante : http://www.youtube.com/watch?v=w2AwS9dcJ_g (cette vidéo a été enregistrée par des particuliers et n'est pas un document d'Amnesty International).

AU 213/09, EUR 25/009/09, 07 août 2009

AMNESTY
INTERNATIONAL

